

ASSOCIATION IWATCH



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Mai 2025

Zied BAHLOUL
Expert Comptable – Commissaire Aux Comptes
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

11 avenue du golfe arabe menzeh8,
2037, ariana
TEL : +216 71 711 305 GSM : +216 26 66 44 44 FAX: +216 71 706 802

SOMMAIRE

	Page
Rapport général	2 - 7
Rapport spécial	8 - 9
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024	10 - 23
- Etat de la situation financière	
- Etat des produits et des charges	
- Etat de flux de trésorerie	
- Notes aux états financiers	

Rapport Général

Tunis, le 05 Mai 2025

ASSOCIATION- I- WATCH

Mesdames et Messieurs les membres de l'association « I-WATCH »,

Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **I-WATCH**», qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître un total bilan net d'amortissements et de provisions de **2 799 151 DT** et un résultat **nul** de l'exercice.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Observations

Nous attirons votre attention que le pôle judiciaire économique et financier a ordonné le gel des avoirs financiers appartenant à I WATCH à concurrence de 1 766 335 DT le 30 Septembre 2024 et de 583 709 DT le 31 décembre 2024, soit un montant total de 2 350 044 DT.

Cette situation, qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, est susceptible de jeter un doute important sur la capacité de I WATCH à poursuivre son exploitation.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'association « I WATCH ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au bureau exécutif.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion en égard aux états financiers.

Fait à Tunis, le 05 Mai 2025

Signé
Le Commissaire Aux Comptes
Zied Bahloul ✍



Rapport Spécial

Tunis, Le 05 Mai 2025

Mesdames et Messieurs les membres *de l'association «I-WATCH»*,

En application des dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre association ne nous a donné avis d'aucune opération régie par les dispositions de l'article précité.

Egalement, l'examen des écritures comptables de l'association « **I WATCH** » au titre de l'exercice 2024 ne nous a permis de révéler l'existence des opérations suivantes entrant dans le cadre de cet article :

- 1- Les comptes des sociétés suivantes (où **I-WATCH** détient un contrôle exclusif) présentent à la date du 31 décembre 2024 les soldes suivants :

Compte	Société	Affectation	Solde au 31/12/2024
457200	STE I-TEHRITY	Autres actifs courants	40
457300	STE IDRAK	Autres actifs courants	700
457400	STE IDO EVENTS	Autres actifs courants	80
Total			820

- 2- Au cours de l'exercice 2024 l'association «**I-WATCH**» a procédé à des achats auprès de la société **STE I-TEHRITY** pour un montant total en TTC de **40 998 DT** représentant des factures relatives à la maintenance des sites web.

- 3- Le solde du compte « **Transparency international** » totalise un solde créditeur de **12 333 DT** au 31 décembre 2024.

Telles sont messieurs les membres de l'association, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, Le 05 Mai 2025

Signé
Le Commissaire Aux Comptes
Zied Bahloul



***Etats financiers arrêtés
au 31 Décembre 2024***

ASSOCIATION I WATCH
Etat de la situation financière arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	2024	2023
AC-1-liquidités et équivalents de liquidités	3.1	10 316	4 887 799
AC-2- Placements et autres actifs financiers		--	--
AC-3- Autres actifs courants	3.2	2 398 242	110 364
AC-4- Créances et comptes rattachés		--	--
AC-5- Stocks de fournitures et autres approvisionnements		--	--
AC-6- Autres actifs non courants		--	43 000
AC-7- Immobilisations financières	3.3	28 400	27 950
AC-8- Immobilisations corporelles	3.4	340 784	496 103
AC-9- Immobilisations incorporelles	3.5	21 409	52 055
Total des actifs		2 799 151	5 617 271
PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	2024	2023
PASSIFS			
PA-1- Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	298	--
PA-2- Autres passifs courants	3.7	2 378 538	5 034 111
PA-3- Fournisseurs et comptes rattachés	3.8	29 722	7 052
PA-4- Provisions		--	--
PA-5- Apport reportés		--	--
PA-6- Autres passifs non courants		--	--
PA-7- Emprunts		--	--
Total des passifs		2 408 558	5 041 163
Actifs nets			
AN-1- Dotations		--	--
AN-2- Apports affectés à des immobilisations	3.9	390 593	576 108
AN-3- Subventions d'investissement		--	--
AN-4- Autres actifs nets		--	--
AN-5- Réserves		--	--
AN-6- Excédents reportés		--	--
AN-7- Excédents de l'exercice		--	--
Total des actifs nets		390 593	576 108
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		2 799 151	5 617 271

ASSOCIATION I WATCH
Etat des produits et des charges arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Produits	Notes	2024	2023
PR-1- Cotisation des adhérents		190	220
PR-2- Revenus des activités et manifestations		--	--
PR-3- Subventions de fonctionnement	3.10	3 492 978	5 832 531
PR-4- Apports non monétaires		--	--
PR-5- Autres apports		--	--
PR-6- Produits des placements		--	--
PR-7- Quote-part des subventions inscrites aux produits	3.11	188 360	220 372
PR-8- Autres gains		1 559	35 991
Total des produits		3 683 087	6 089 114
CHARGES			
CH-1- Achats consommés		15 951	108 165
CH-2- Charges de personnel		1 459 283	2 451 859
CH-3- Dotations aux amortissements et aux provisions		191 347	220 372
CH-4- Autres charges courantes		2 040 055	3 300 504
CH-5- Produits de placements		(25 281)	(1 604)
CH-6- Charges financières		1 729	--
CH-6- Autres pertes		3	9 818
Total des charges	3.12	3 683 087	6 089 114
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		--	--

ASSOCIATION I WATCH
Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F-1- Encaissement des cotisations des adhérents	190	220
F-2- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 435 875	5 623 917
F-3- Encaissement d'autres revenus et apports	57 103	208 615
F-4- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(6 719)	(176 623)
F-5- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(1 377 533)	(2 451 859)
F-6- Autres encaissements des activités courantes	(7 168 133)	281 762
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	(5 059 217)	3 486 032
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F-7- Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6 474)	(106 312)
F-8- Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	--	--
F-9- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(11 000)	(1 000)
F-10- Encaissement sur cession d'immobilisations financières	550	501 120
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(16 924)	393 808
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F-11- Encaissement des subventions d'investissement	188 360	106 193
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	188 360	106 193
Variation de la trésorerie	(4 887 781)	3 986 033
Trésorerie au début de l'exercice	4 887 799	901 766
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3.13	4 887 799

Notes aux Etats Financiers

1. Présentation de l'association

L'association « **ANA YAKEDH- I WATCH** » a été créée le 21 Mars 2011 de type générale avec un but non lucratif qui consiste à inciter la jeunesse à intégrer la vie politique et associative et amplifier leur notion de citoyenneté.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » a obtenu l'autorisation d'exercer en date du 02 Avril 2011 sous le numéro 2875. Sa constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°88 du 23 Juillet 2011.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants :

- **Président** : M. Wajdi BALLOUMI
- **Secrétaire Général** : Mlle. Hayfa MHATLI
- **Trésorier** : M Mlle Hayfa MHATLI

2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de l'exercice 2024 sont arrêtés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et conformément aux dispositions de la norme comptable N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les conventions générales ont été appliquées par l'association « ANA YAKEDH-I WATCH » dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base sous-jacente suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Comptabilité d'engagement.

Ces états financiers sont également arrêtés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

L'association a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle autorisé conformément à la norme comptable générale (l'état de flux de trésorerie est établi selon le modèle de référence).

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

2-1- Les subventions d'investissement:

Elles sont constituées par les subventions reçues en numéraires par les bailleurs de fonds. Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

2-2- Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues des bailleurs de fonds sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de « passif subventions d'exploitation non consommées ».

2-3- Valeurs Immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'Association « ANA YAKEDH-I WATCH » sont enregistrées à leur valeur d'acquisition en toute taxe comprise. Elles sont amorties d'une manière linéaire en tenant compte du prorata-temporis selon les taux suivants :

Agencement, aménagement et installation	10%
Mobilier de Bureau	20%
Equipements Audio visuels	20%
Matériel informatique	33%
Site web	33%
Logiciel	33%

3. Notes sur l'Etat de la situation financière, l'Etat des Produits et des charges et l'Etat des flux de trésorerie**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à **10 316 DT** au 31 décembre 2024 contre **4 887 799 DT** au 31 décembre 2023, soit une diminution de **(4 877 483 DT)** se détaillant ainsi qu'il suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Banques ATTIJARI BANK	--	4 848 152	(4 848 152)
Compte E Dinar	245	245	--
Caisse	71	39 402	(39 331)
Blocage compte indisponible participation MMC	10 000	--	10 000
Total	10 316	4 887 799	(4 877 483)

3.2 Autres actifs courants

Les autres actifs courants totalisent **2 398 242 DT** au 31 décembre 2024 contre **110 364 DT** au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de **2 287 878 DT**, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs avances et acomptes (1)	11 683	44 653	(32 970)
Personnel avances et acomptes	300	500	(200)
Personnel, prêts accordés	--	1 946	(1 946)
Echéances à moins d'un an sur prêts	29 127	12 000	17 127
Débours	--	2 041	(2 041)
IDRAK	700	219	481
IDO EVENTS	80	--	80
I-TEHRITY	40	--	40
Etat report de TVA	1 248	1 343	(95)
Charges constatées d'avance (2)	5 020	47 662	(42 642)
Blocage des fonds financiers (3)	2 350 044	--	2 350 044
Total	2 398 242	110 364	2 287 878

(1) Les Avances fournisseurs se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Avance avocat Ahmed SOUAB	6 003
Avance avocat Ayoub GHLOUSSI	5 403
Avance location de voiture HERTZ	257
Avance coursier Montassar ABBES	20
Total	11 683

(2) Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Variation</u>
Loyers	--	43 824	(43 824)
Assurances	3 460	3 838	(378)
Factures ADSL GLOBALNET	1 560	--	1 560
Total	5 020	47 662	(42 642)

(3) Comme déjà mentionné dans le paragraphe d'observation de notre rapport, le pôle judiciaire économique et financier a ordonné, le gel des avoirs financiers appartenant à I WATCH à concurrence de **1 766 335 DT** le 30 Septembre 2024 et de **583 709 DT** le 31 décembre 2024.

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2024 à **28 400 DT**, contre **27 950 DT** au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de **450 DT**.

Ce compte se détaille à la date du 31 décembre 2024 comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Cautions sur loyers	25 400
Titres de participation I-TECHRITY (*)	1 000
Titres de participation IDRAK (*)	1 000
Titres de participation IDO-EVENTS (*)	1 000
Total	28 400

(*) Il est à noter que "**I-WATCH**" détient un contrôle exclusif sur les trois sociétés **I-TECHRITY** et **IDRAK** et **IDO-EVENTS**.

3.4 Immobilisations corporelles

Le total net des immobilisations corporelles s'élève à **340 784 DT** au 31 décembre 2024 contre **496 103 DT** au 31 décembre 2023, accusant ainsi une diminution de **(155 319 DT)**, se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Constructions sur sol d'autrui	40 794	40 794	--
Matériel de transport	124 918	124 918	--
Installations techniques	2 801	2 801	--
Equipements de bureau	157 374	160 697	(3 323)
Matériel informatique	287 839	285 988	1 851
Installations Générales, Agencements	208 054	206 268	1 786
Equipement Son	91 166	90 885	281
Equipement Audio visuel	101 821	100 241	1 580
Equipement de communication	41 589	41 589	--
Divers Agencements et Aménagements	33 554	33 334	220
Valeur brute	1 089 910	1 087 515	2 395
Moins : Amortissement (1)	(749 126)	(591 412)	(157 714)
Valeur comptable nette	340 784	496 103	(155 319)

(1) Amortissements des immobilisations corporelles

Les amortissements des immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2024 un montant de **749 126 Dinars** contre **591 412 Dinars** enregistrant ainsi une augmentation de **157 714 Dinars** relative à la différence entre la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles de l'exercice 2024 s'élevant à **160 701 DT** et la reprise sur amortissement antérieur de l'équipement de bureau cédé qui s'élève à **2 987 Dinars**.

3.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à un total net de **21 409 DT** au 31 décembre 2024 contre **52 055 DT** au 31 décembre 2023, soit une diminution de **(30 646 DT)**, se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Site web	280 091	280 091	--
Logiciels	61 886	61 886	--
Concessions, brevets et licences	274	274	--
Valeur brute	342 251	342 251	--
Moins : Amortissements	(320 842)	(290 196)	(30 646)
Valeur comptable nette	21 409	52 055	(30 646)

3.6 Concours bancaires

Les concours bancaires totalisent au 31 décembre 2024 un montant de **298 Dinars** contre un **solde nul** au 31 décembre 2023 enregistrant ainsi une augmentation de **298 Dinars** représentant le solde figurant sur les livres d'ATTIJARI BANK.

3.7 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à **2 378 538 DT** au 31 décembre 2024 contre **5 034 111 DT** au 31 décembre 2023, soit une diminution de **(2 655 573 DT)**, se détaillant comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Etat- Impôts et taxes à payer	75 766	35 854	139 912
CNSS	222 143	110 044	112 099
Subvention d'exploitation non consommée	1 970 976	4 845 478	(2 874 502)
Charges à payer (1)	25 120	15 587	9 533
Transparency international	12 333	--	12 333
Provision pour congés à payer	14 009	27 148	(13 139)
Personnel rémunérations dues	81 750	--	81 750
Total	2 378 538	5 034 111	(2 655 573)

(1) Les charges à payer se détaillent comme suit :

	31/12/2024
Honoraires commissaires aux comptes	15 000
STEG	100
Agios bancaires	387
SONEDE	100
Loyer Siège IWATCH décembre 2024	9 533
Total	25 120

3.8 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à **29 722 DT** au 31 décembre 2024 contre **7 052 DT** au 31 décembre 2023, soit une augmentation de **22 670 DT**, qui se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Radio Association AMAL	3 600	--	3 600
Société ORANGE	913	--	913
Société BUSINESS & LEISURE	24 359	3 398	20 961
MONTASSAR ABBES	--	793	(793)
Société ATTAKAFULIA	--	2 699	(2 699)
Société HERTZ	--	114	(114)
Société YAKDHANE	48	48	--
Location bureau SFAX	802	--	802
Total	29 722	7 052	22 670

3.9 Subvention d'investissement

Ce compte totalise au 31 décembre 2024 un montant de **390 593 DT** et correspondant aux subventions d'investissement reçues par l'association « **ANA YAKEDH - I WATCH** » déduction faite de l'amortissement des dites subventions inscrite au compte de résultat, soit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Subventions d'investissements	1 460 561	1 457 716
Subventions d'investissement inscrites aux résultats	(1 069 968)	(881 608)
Subventions d'investissement nettes	390 593	576 108

3.10 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à **3 492 978 DT** en 2024 contre **5 832 751 DT** en 2023, soit une diminution de **(2 339 553 DT)**.

Ce montant se détaille à la date du 31 décembre 2024 comme suit :

<u>Date</u>	<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
01/01/2024	Reliquat de subvention non consommée de l'exercice 2023	4 845 478
18/01/2024	Equal Rights & Independent Media	4 000
13/03/2024	National Endowment for Democracy	60 255
05/04/2024	GlobalGiving	913
05/04/2024	Coalition for Accountability and Integrity	11 915
26/04/2024	OXFAM	120 637
08/05/2024	Transparency International United Kingdom	152 162
19/06/2024	The Center for International Private Enterprise	3 361
31/07/2024	National Endowment for Democracy	45 362
02/09/2024	Transparency International	91 458
04/10/2024	National Endowment for Democracy	74 155
31/12/2024	Dons recus du personnel	57 103
31/12/2024	Reclassement de la subvention d'exploitation à la subvention d'investissement	(2 845)
31/12/2024	Reclassement du reliquat de la subvention d'exploitation non consommée 2024	(1 970 976)
	Subvention de fonctionnement représentant le revenu de 2024	3 492 978

(1) Les dons reçus auprès du personnel représentent la différence entre les rémunérations à payer au personnel et le total des charges salariales affectés par projet.

3.11 QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

Les autres produits d'exploitation, qui s'élèvent à **188 360 DT**, sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice. Elle correspond au montant de la variation de la dotation aux amortissements, de l'année, des immobilisations corporelles et incorporelles.

<i>Désignation</i>	<i>Cumul Amort. au 31/12/2024</i>	<i>Cumul Amort. au 31/12/2023</i>	<i>Variation Amort.</i>
Immobilisations incorporelles	320 842	290 196	30 646
Immobilisations corporelles	749 126	591 412	157 714
Total	1 069 968	881 608	188 360

3.12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2024 la somme de **3 683 087 DT** contre **6 089 114 DT** au 31 décembre 2023, soit une diminution de **(2 406 027 DT)** se détaillant ainsi qu'il suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats consommés	15 951	108 165	(92 214)
Charges de personnel	1 459 283	2 451 859	(992 576)
Dotations aux amortissements et provisions	191 347	220 372	(29 025)
Autres charges courantes	2 040 055	3 300 504	(1 260 449)
Produits des placements	(25 281)	(1 604)	(23 677)
Charges financières	1 729	--	1 729
Autres pertes	3	9 818	(9 815)
Total	3 683 087	6 089 114	(2 406 027)

3.12.1 Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent au 31 décembre 2024 la somme de **1 459 283 DT** contre **2 451 859 DT** au 31 décembre 2023 accusant ainsi une diminution de **(992 576 DT)** se détaillant ainsi qu'il suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires	1 226 768	2 047 103	(820 335)
Indemnités de stage	4 650	5 600	(950)
Provision sur congés à payer	(13 138)	(7 246)	(5 892)
Assurance groupe	35 095	72 207	(37 112)
Charges patronales CNSS	201 055	326 318	(125 263)
Cotisation accident de travail	4 853	7 877	(3 024)
Total	1 459 283	2 451 859	(992 576)

3.12.2 Autres charges courantes

Les autres charges courantes totalisent au 31 décembre 2024 la somme de **2 040 055 DT** contre **3 300 504 DT** au 31 décembre 2023 accusant ainsi une diminution de **(1 260 449 DT)** se détaillant ainsi qu'il suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Locations	250 354	350 119	(99 765)
Entretien et réparations	63 774	95 986	(32 212)
Divers services extérieurs	19 508	--	19 508
Assurances	7 510	7 716	(206)
Etudes et recherches	619	52 375	(51 756)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	85 058	142 748	(57 690)
Dons	1 298 988	1 921 872	(622 884)
Publicités et impressions	13 978	44 083	(30 105)
Awards et cadeaux	1 200	20 678	(19 478)
Voyages et déplacements	32 518	97 033	(64 515)
Evénements	2 375	49 969	(47 594)
Frais de repas et hébergements	132 374	413 322	(280 948)
Frais postaux et de télécommunications	54 975	70 167	(15 192)
Services bancaires et assimilés	3 359	8 490	(5 131)
FOPROLOS	12 267	20 471	(8 204)
Droits d'enregistrements et de timbre	2 977	5 277	(2 300)
Pénalités	30	198	(168)
Dette fiscale CNSS	58 191	--	58 191
Total	2 040 055	3 300 504	(1 260 449)

3.13. Notes sur l'état des flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie au titre de l'exercice 2024 montre ce qui suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie au début de l'exercice	4 887 799	901 766
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	(5 059 217)	3 486 032
Trésorerie provenant des activités d'investissement	(16 924)	393 808
Trésorerie provenant des activités de financement	188 360	106 193
Trésorerie à la fin de l'exercice	18	4 887 799